



# ARRETE DE DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT

N°ordre	0009
N° identifiant	2020-0009

Titre	Attribution de subventions aux organismes représentatifs du personnel pour l'exercice budgétaire 2020
-------	---

Direction générale	Centre Communal d'Action Sociale
Direction	Secrétariat Général
Imputation budget	

P.J	
-----	--

**VU**, l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**VU**, l'article R123-21 du code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU**, l'article R123-23 du code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU**, la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers du n° 2014-0006 du 28 avril 2014, portant élection au poste de Vice-Président du CCAS,

**VU**, l'arrêté n°2017-43 du 22 décembre 2017 portant délégation de signature du Président,

Considérant, en ces temps de crise, le besoin que les agents de la collectivité soient représentés dans les instances de décision,

## ARRETE

Les organismes représentatifs du personnel issus des élections professionnelles (CGT, FO et CFDT) recevront une subvention égale au montant de celle perçue durant l'exercice 2019, soit 970€ par syndicat, sous réserve de la fourniture des justificatifs de l'utilisation de la subvention 2019

Le Président ou ses délégataires, pourront signer les éventuelles conventions financières à venir dans ce cadre.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, les administrateurs du CCAS de Poitiers seront informés de cette décision.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du CCAS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, son affichage ou sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la notification, de l'affichage ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Poitiers le 24/04/20  
Pour le Président,  
la Vice-Présidente



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, overlapping loop structure.

Madame Régine FAGET-LAPRIE

Affichée le	27/04/20
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	22/04/20
Identifiant de télétransmission	086-268600178-20200422-130420-AR-1-1

Nomenclature préfecture	7.5
Nomenclature préfecture	Subventions

**Centre Communal d'Action Sociale**

45 rue de la Marne  
CS 10593  
86021 POITIERS cedex